



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative aux demandes de permis d'aménager PA01410023U004 – PA 1.1, PA 01410023U005 – PA1.2, PA 01410023U006 – PA 2 sur la Commune de Bretteville sur Laize concernant l'Urbanisation d'une zone de 11.7 hectares – La Criquetière.

Par arrêté N°02-2024 en date du 15-01-2024 l'enquête publique se déroulera pendant une période de 32 jours à compter de la date de début de l'enquête, fixée du Vendredi 16 Février 2024 13h30 au Lundi 18 Mars 2024 12h00, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Ce projet est porté par la société FONCIM

La ville de Bretteville-sur-Laize a besoin pour son développement démographique d'élargir son offre en matière de logements. Ces objectifs sont inscrits dans le Schéma de Cohérence et d'orientation du Territoire (SCOT) et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Pour cela elle a souhaité ouvrir à l'urbanisation une zone d'environ 11,7 hectares en bordure de ville.

Ces terrains, actuellement occupés par des prairies et un verger, ont l'avantage d'être situés en périphérie immédiate du tissu urbain de la commune, à proximité de toutes commodités.

L'opération prévoit la réalisation de voies, réseaux et cheminements afin de desservir environ 260 parcelles.

L'aménagement total s'étend sur près de 12 ha.

L'ensemble de ces aménagements est décrit dans les éléments du permis d'aménager et l'évaluation environnementale.

Le commissaire enquêteur, Mme Sophie MARIE, professeur des écoles à la retraite, a été désignée par le Président du tribunal administratif (arrêté n° E23000053/14 en date du 12 octobre 2023). Madame Marie-Rose ZEYMES est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant

Vu l'arrêté pour l'extension de l'enquête publique en date du 14 décembre 2023 aux trois permis d'aménager N° PA01410023U004 – PA 1.1, PA 01410023U005 – PA1.2, PA 01410023U006 – PA 2.

Mme le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- Vendredi 16 février 2024 de 13h30 à 15h30
- Jeudi 29 février 2024 de 9h30 à 11h30
- Lundi 18 mars 2024 de 9h30 à 11h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées dans le registre d'enquête déposé en mairie.

Suite à l'avis de l'enquête publique, Le Conseil Municipal statuera sur la délivrance des 3 permis d'aménager - N° PA01410023U004 – PA 1.1, PA 01410023U005 – PA1.2, PA 01410023U006 – PA 2

L'enquête publique sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le dossier est consultable aux jours et heures d'ouverture de la Mairie au public, soit:

Lundis :9h00 – 12h

Mardis : 9h00 – 12h / 13h30 – 17h

Mercredis : 9h00 – 12h

Jeudis : 9h00 -12h / 13h30 – 17h

Vendredis : 9h00-12h / 13h30-16h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses observations, remarques et suggestions sur le projet auprès du commissaire enquêteur à la mairie de Bretteville-sur-Laize.

ou par voie électronique <https://www.registre-dematerialise.fr/4928> - **consultation et dépôt de contributions** directement sur le registre dématérialisé [enquete-publique-4928@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4928@registre-dematerialise.fr) adresse mail dédiée à l'enquête publique.

Le rapport du commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public à la mairie de Bretteville-sur-Laize pendant une période de 365 jours à compter de sa réception par le Maire

Le rapport de l'enquête sera consultable sur <https://www.registre-dematerialise.fr/4928>, il sera mis à la disposition du public à la Mairie de Bretteville sur Laize.